



1 INFORMATIONS

ENTREPRISE:

N° SIRET:

ADRESSE DU SIÈGE:

CODE POSTAL:

VILLE:

2 BÉNÉFICIAIRE

NOM:

PRÉNOM:

FONCTION:

EMAIL:

TÉLÉPHONE:

3 CONTACT ENTREPRISE

NOM:

PRÉNOM:

FONCTION:

EMAIL:

TÉLÉPHONE:

4 ADHÉSION

Cocher le niveau d'adhésion choisi

PACK BEAUREGARD - 2 400€ TTC - 2 000 € HT

PACK ETALE - 5 400 € TTC - 4 500 € HT

PACK BALME - 9 600 € TTC - 8 000 € HT

DETENTEUR DU FORFAIT ANNÉE 1*

NOM:.....PRÉNOM:

EMAIL:

TÉLÉPHONE:

TAILLE DE VÊTEMENTS: XS S M L XL XXL

TAILLE:.....CM // POINTURE:.....

*suivant le pack choisi

**POUR CHAQUE FORFAIT, MERCI DE FOURNIR UNE PHOTO D'IDENTITÉ PAR MAIL
OU FORMAT PAPIER**

DETENTEUR DU FORFAIT ANNÉE 2*

NOM:.....PRÉNOM:

EMAIL:

TÉLÉPHONE:

TAILLE DE VÊTEMENTS: XS S M L XL XXL

TAILLE:.....CM // POINTURE:.....

DETENTEUR DU FORFAIT ANNÉE 3*

NOM:.....PRÉNOM:

EMAIL:

TÉLÉPHONE:

TAILLE DE VÊTEMENTS: XS S M L XL XXL

TAILLE:.....CM // POINTURE:.....

5 MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

PAR CHÈQUE BANCAIRE - AU NOM DE SEML LA CLUSAZ

PAR VIREMENT BANCAIRE - IBAN : FR76 1027 8024 2300 0202 2740 125 - BIC : CMCIFR2A

Je souhaite adhérer au «Business Club La Clusaz»

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Adhésion

Je reconnais que mes contacts peuvent être utilisés dans le cadre du fonctionnement du «Business Club La Clusaz»

Je souhaite recevoir des informations de La Clusaz

Cachet de l'entreprise :

Date :

Signature :



BUSINESS CLUB

– La Clusaz –

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ONT POUR OBJET DE DÉFINIR LES CONDITIONS D'ADHÉSION ET DE PARTICIPATION AUX TEMPS FORTS DU BUSINESS CLUB ET PRÉCISENT LES DISPOSITIONS QUI RÉGISSENT LES RELATIONS ENTRE LE BUSINESS CLUB LA CLUSAZ ET CHACUN DE SES ADHÉRENTS. LE BUSINESS CLUB LA CLUSAZ EST GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE LA CLUSAZ BASÉE AU 161 PLACE DE L'ÉGLISE – 74220 LA CLUSAZ.

1. ADHÉSION

L'adhésion au Business Club La Clusaz est ouverte à toute entreprise justifiant d'un n° de SIRET.

L'ensemble des présentes conditions générales est applicable aux adhérents du Business Club La Clusaz. L'adhésion au Business Club La Clusaz et la participation aux temps forts impliquent la totale acceptation des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès réception par le Business Club La Clusaz d'un des deux exemplaires du document intitulé « Bulletin d'adhésion 2022-2023 » signé par l'adhérent ou dès réception du règlement de la cotisation annuelle.

2. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

L'adhésion est valable un an à partir du 1er décembre. A l'issue de la période initiale, l'adhésion sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois. Elle peut être dénoncée par chacune des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'échéance de la période d'adhésion. Une fois l'adhésion résiliée, il n'est plus possible d'assister à aucun des temps forts du Business Club La Clusaz sauf à y être invité par un autre adhérent ou le Business Club. A défaut de résiliation dans les

délais par l'adhérent, celui-ci devra s'acquitter, dès réception, de la nouvelle facture qui lui sera adressée par la SEML La Clusaz pour le renouvellement de son adhésion.

3. COTISATION

La cotisation annuelle du Business Club La Clusaz dépend du pack choisi (entre 2000€ HT et 8000 € HT). Le montant de l'adhésion est payable intégralement dès réception de la facture. Le paiement se fait par virement ou par l'envoi d'un chèque. L'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions générales. L'adhésion n'est acquise qu'après complet paiement de la cotisation. La cotisation annuelle n'est en aucun cas remboursable, ce même si l'adhérent ne participe pas aux temps forts et n'utilise pas les avantages pour quelque raison que ce soit.

4. RÉSILIATION POUR FAUTE

Le Business Club peut immédiatement de plein droit et sans mise en demeure préalable, résilier la présente adhésion en cas de comportement non conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux règles de police de l'adhérent ou de ses invités lors des temps forts. Toutes les sommes déjà versées par l'adhérent seront intégralement conservées par Le Business club La Clusaz.

5. INSCRIPTION AUX TEMPS FORTS

L'adhésion donne accès gratuitement à une partie ou tous les temps forts selon le pack choisi. L'inscription aux temps forts n'est pas automatique. Elles doivent impérativement être réalisées par inscription aux Weezevent (dont le lien sera envoyé par mail), au plus tard 72 heures avant chaque temps fort. Le business Club se réserve la faculté de ne pas accepter toute demande d'inscription parvenant après ce délai.

6. COVID

A noter qu'il en va de la responsabilité de chacun des membres de s'abstenir de toute participation à un événement ou une activité s'il suspecte des symptômes liés au COVID ou s'il est en position de cas contact. Le Business Club se réserve le droit de modifier son planning et ses activités afin de respecter les règles en vigueur ou dans le but d'éviter tous risques de contagion pour ses membres et/ou son staff. Si une part significative de temps forts n'auront pu se tenir sur l'année, le Business Club se réserve le droit d'effectuer un geste commercial supplémentaire à ses membres.

7. MISE EN GARDE

Le Business Club rappelle expressément que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération. Le Business Club La Clusaz décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de problème ou accident lié à une consommation excessive par toute personne présente lors des temps forts, notamment les invités ou les personnels de la société adhérente. Le Business Club La Clusaz décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de problème ou accident lors des temps forts activités. C'est pourquoi, Le Business Club La Clusaz recommande à ses adhérents de vérifier qu'ils sont bien couverts pour les activités qu'ils vont pratiquer, et si ce n'est pas le cas, de souscrire une assurance couvrant ces risques. Le Business Club La Clusaz est habilité à publier dans ses newsletters, ses réseaux sociaux, ses documents audios visuels et son site internet des renseignements (visuels sur les sociétés de ses adhérents ainsi que les photos des adhérents et de leurs

invités sans autorisation préalable. Toute personne ayant participé aux temps fort est susceptible de recevoir ponctuellement ou régulièrement des informations par mail ou téléphone sur les activités proposées par le Business Club La Clusaz

8. IMAGE DE MARQUE

Chacune des parties s'interdit de quelque manière que ce soit, de porter atteinte à l'image de marque et à la notoriété de l'autre partie dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales.

9. MODIFICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le business Club La Clusaz se réserve la possibilité de modifier unilatéralement et à tout moment son offre de services et les présentes conditions générales. En cas de modification, le Business Club La Clusaz en informera les adhérents par courrier simple.

10. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de litige entre les parties relatif à l'interprétation et ou l'exécution de ces conditions générales seront portée devant le tribunal de commerce d'Annecy.